AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 9-4-64 295304

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)

C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Bulletin Technique N° 43 d'AVRIL 1964 — 1964-7

LE DESHERBAGE CHIMIQUE DE LA VIGNE
DANS LE SUD-OUEST

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Les mauvaises herbes constituent une source non négligeable de matière organique, mais présentent l'inconvénient d'entrer en concurrence avec la vigne pour la consommation des éléments nutritifs et de l'eau. Elles aggravent les risques de gel et entretiennent au printemps l'humidité favorable aux maladies cryptogamiques.

Le desherbage chimique, s'il permet de supprimer les façons culturales, reste donc lié à la conduite générale du vignoble, en fonction du climat, de la nature du sol et des risques d'érosion sur les pentes.

Les différents produits actuellement autorisés sont les suivants :

I°) Les Triazines : Les Triazines bloquent la transformation de l'énergie lumineuse en énergie chimique. La plante n'assimile plus le gaz carbonique et meurt après l'épuisement de ses réserves nutritives.

La Simazine , pratiquement insoluble (5 p.p.m.) agit au moment ou les racines des plantules se développent. Son action est bonne sur les graminées annuelles (sauf le Panic) et sur de nombreuses dicotylédones (Sanve,Chénopode, Morelle, Renouée, Séneçon). Elle est peu active sur les graminées vivaces (Chiendent), comme sur le Liseron, l'Ortie, l'Amarante, La Prêle, la Fougère. L'Ail des Vignes et la Renoncule âcre sont pratiquement résistants. La Simazine est homologuée à la dose de 3 Kg/matière active hectare et sur vigne de quatre ans au moins. La pluie favorise sa pénétration.

L'Atrazine : plus soloble que la Simazine (77 p.p.m.) agit de la même façon. Toutefois, sa possibilité d'être absorbée par les feuilles permet son utilisation en légère post-émergence sur des adventices en période de croissance. Peu efficace sur Digitaire, mais bonne sur Panic , son action est diminuée en terres riches en argile et en humus. Phytotoxique à dose forte sous certains climats, l'Atrazine s'emploie sur vigne de quatre ans au moins, à la dose homologuée de 3 Kg de matière active à l'Hectare.

Dérivé des Triazoles l'Aminotriazole pénétre par le système foliaire jusqu'aux racines. Il provoque la disparition de la Chlorophylle de la végétation en place et des repousses postérieures au traitement. Homologué à la dose de 5 Kg/matière active à l'hectare, il s'utilise sur des adventices en pleine croissance depuis la fin de la récolte jusqu'au début de la nouaison.

2°) Les Urées substituées :

Ces produits, en général peu solubles dans l'eau, pénétrent par les pluies dans les premiers centimètres du sol où ils sont absorbés par les racines puis véhiculés par la sève. Ils ont une bonne action sur les graminées annuelles. Les Plantains, Rumex, Potentilles, Prêles et Polygonacées sont pratiquement résistants. Contre la Carotte sauvage le Liseron et le Pissenlit, les doses autorisées sont suffisantes.

P128

.../...

Sont homologués :

- Le Monuron, (soluble 230 p.p.m.) qui s'utilise en sol lourd et avant la levée des mauvaises herbes, à 3 Kg/ Matière active à l'Hectare.

- Le Diuron, moins soluble encore (42 p.p.m.) qui peut s'appliquer en sols légers à 2,5 Kg/Matière active à l'Hectare. A 5 Kg de Matière active il permet, en fin de printemps de lutter contre un envahissement massif des Chardons et du Liseron, mais il devient phytotoxique et provoque une chlorose marginale et internervaire.

Ces produits ne sont autorisés que sur des vignes de plus de cinq ans.

3°) Acides organiques halogènés.

Particulièrement actif sur les graminées annuelles et pérennes, le Dalapon pulvérisé sur les mauvaises herbes en végétation est absorbé par le feuillage et transporté par la sève jusqu'aux racines qu'il détruit par translocation. Il est efficace sur Amarante et Laiteron, mais de fortes pluies et une basse température retardent son activité herbicide. Sa rémanence varie de deux mois en terre légère, à six mois en terre argileuse ou humifère.

Il s'utilise à 8 Kg/Matière active à l'Hectare notamment sur touffes de chiendents mais cette dose doit être réduite en sols compacts et imperméables (risque d'accident).

4°) Herbicides de contact.

Ce sont des produits agissant sur la végétation herbacée, mais sans action sur le système racinaire.

- Le Sulfate de Fer en solution à 15% additionné d'un mouillant, le DNOC (Dinitro-Orthocrésol) à 5 Kg de Matière active à l'Hectare, le DNBP (Dinitrobutylphénol) à 2,5 Kg de Matière active à l'Hectare en émulsion avec du Fuel domestique, brulent la végétation en place, mais les plantes vivaces repoussent dans un délai assez court. DIQUAT (ammonium quaternaire) et PARAQUAT (groupe des Dipyridyles) sont deux produits voisins utilisés comme dessicants. En autorisation provisoire de vente à la dose moyenne de 0,8 litre de Matière active à l'Hectare, ils sont actifs sur tous les organes végétaux contenant de la chlorophylle, sans action sur les parties ligneuses, et détruits rapidement au contact du sol. Appliqués sur des adventices en pleine végétation, ils permettent de remplacer un binage. Le Paraquat a l'avantage d'être plus actif que le Diquat sur graminées annuelles et vivaces.

5°) Les Associations de Produits.

Les mélanges entre eux de certains produits permettent d'obtenir une action plus complète. C'est ainsi que, par exemple, l'action télétoxique de l'Aminotriazole complétée par l'effet résiduel de l'Atrazine donne d'excellents résultats, au printemps sur des mauvaises herbes en pleine croissance.

On peut de la même façon exécuter, de bonne heure une application d'Atrazine ou de Simazine (ou le mélange des deux) et compléter sur les repousses par une pulvérisation d'Aminotriazole ou de Paraquat.

Quels que soient les produits, l'application doit être faite avec le plus grand soin, en évitant de toucher le feuillage de la vigne, et en utilisant de 500 à 1000 litres de bouillie à l'hectare suivant qu'il s'agit de traitements en pré-émergence ou en post-émergence, des adventices.

J. BEAUCHARD
Contrôleur de la Protection des Végétaux
PAU

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX